

Intervention du Chef de la délégation du Royaume du Maroc

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs**

De prime à bord, je voudrais au nom de la délégation marocaine remercier sincèrement le Gouvernement et les Autorités Helléniques pour leur accueil, leur hospitalité et l'excellente organisation de cette 3ème édition du Forum Mondial sur la Migration et le Développement ; événement si important dans le contexte international actuel.

La problématique migratoire concerne aujourd'hui plus de 300 millions de personnes. Elle fait partie désormais de l'agenda politique de la communauté internationale et constitue une donnée structurelle des relations interétatiques.

Elle soulève des problèmes divers, politiques, juridiques, économiques, sociaux, et identitaires, outre ceux concernant la sécurité et les Droits de l'Homme.

Les réponses qui ont été apportées jusqu'à présent à ces problèmes sont dans la plupart des cas empreintes du prisme politique et sécuritaire, et soulignent les aspects négatifs de la migration au lieu d'optimiser son potentiel positif, en tant que facteur d'enrichissement pour les migrants autant que pour les pays d'origine et de destination.

Le FMMD a été créé à point nommé pour améliorer la compréhension du phénomène migratoire et favoriser une meilleure perception de ses enjeux à travers une gestion concertée et la promotion d'une volonté commune de traiter les causes premières du phénomène.

Il s'agit d'un processus novateur, évolutif et prometteur.

La communauté internationale se doit de le soutenir et de l'accompagner. Mon pays, le Maroc, s'y est engagé résolument dès sa première édition.

Il s'agit également d'un processus inédit, dont la démarche participative, est de nature à favoriser les échanges d'expériences ainsi que l'émergence de solutions consensuelles, sachant que l'approche sécuritaire qui a prévalu jusqu'à présent

a démontré ses limites et prouvé que l'option du « tout contrôle » ignorant, ou minimisant, le lien dialectique entre la migration et le développement est voué à l'échec.

**Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs**

En s'associant aux efforts de la communauté internationale en vue d'une meilleure approche des questions migratoires, le Maroc joue le rôle qui lui échoit en tant qu'acteur de la sécurité régionale et tient sa place de pays concerné au plus haut point par cette thématique.

Après avoir été pendant longtemps un pays d'émigration, le Maroc est devenu un pays de transit et de destination, en raison de sa situation géographique qui le place à la croisée des réseaux des routes migratoires les plus denses au monde.

L'émigration marocaine était au départ temporaire et constituée essentiellement d'une main d'œuvre non qualifiée. Elle est devenue aujourd'hui une émigration de peuplement, motivée par des considérations sociales ou de besoins de formation universitaire ou encore la recherche de perspectives professionnelles d'élites marocaines hautement qualifiées.

Aujourd'hui, la diaspora marocaine constitue pour notre pays un atout majeur sur les plans politique, économique et culturel et un enjeu stratégique dans les relations bilatérales du Maroc et particulièrement dans le bassin Méditerranéen.

**Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs**

Le Maroc en tant que pays d'émigration, d'accueil et de destination, doit faire face aux défis inhérents à toutes les composantes du cycle migratoire et particulièrement la migration clandestine.

Les causes de ce phénomène sont bien connues, en l'occurrence, la pauvreté, l'absence de perspectives d'emploi, le surendettement des pays du Sud, la polarisation des richesses dans les pays du Nord, l'action des réseaux pourvoyeurs de main d'œuvre clandestine, les entraves à la circulation des

personnes et surtout les déséquilibres économiques et sociaux qui affectent plusieurs régions du monde et particulièrement les deux rives de la Méditerranée.

**Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs**

L'inefficacité des mécanismes juridiques et institutionnels de protection internationale des migrants, conjuguée aux limites de l'option sécuritaire et l'inaccessibilité de plus en plus affirmée des pays du Nord aux migrants ont favorisé une prise de conscience au sein de la communauté internationale de la nécessité d'une approche globale abordant simultanément l'immigration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière, l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil et le renforcement des synergies entre les migrations et le développement.

C'est dans ce contexte que le Maroc s'est doté de sa propre feuille de route pour orienter sa politique et son action dans ce domaine tant au plan national qu'au niveau de ses relations bilatérales et multilatérales.

Sur le plan national, le Maroc fournit un double effort consistant à la fois à répondre aux besoins de notre diaspora résidant à l'étranger et à se doter d'instruments juridiques et institutionnels pour régir le séjour des étrangers sur son territoire.

L'intérêt accordé par le Maroc à sa Diaspora se décline sur le plan institutionnel par la création de plusieurs structures dont notamment un Département Ministériel dédié au Marocains résidant à l'étranger (MRE), une Fondation pour le maintien et le développement des liens avec leur pays d'origine, le Conseil de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger et une administration des affaires consulaires disposant d'un réseau de plus de 80 consulats implantés à l'étranger.

Deux objectifs essentiels sont assignés à ces institutions, à savoir faciliter l'intégration des MRE dans les sociétés d'accueil et renforcer leurs liens avec leur pays d'origine.

Pour accompagner les changements intervenus au niveau de son statut de pays de transit et de destination, le Maroc s'est doté d'un nouveau cadre juridique et

institutionnel conforme aux standards internationaux régissant l'entrée, le séjour et la condition civile et professionnelle des étrangers au Maroc.

Le Royaume du Maroc a également signé un Accord de siège avec le HCR en vue d'une meilleure gestion des demandeurs d'asile et d'une protection renforcée des réfugiés.

S'agissant des flux irréguliers, le Maroc a initié depuis 2003 une Stratégie Globale de Lutte contre la Migration Irrégulière adaptée aux normes et standards internationaux, particulièrement en ce qui concerne la protection des victimes de trafics des êtres humains et des demandeurs d'asile. Elle s'articule autour d'un arsenal de mesures aux plans juridique, institutionnel, socio-économique et opérationnel.

Au niveau bilatéral, la coopération initiée par le Maroc avec bon nombre des pays de l'Union européenne et des partenaires africains subsahariens en matière de lutte contre l'immigration illégale, représente un modèle de coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Sur le plan régional et multilatéral, le Maroc a invité tous les pays concernés par les questions migratoires à débattre, dans le cadre de la première conférence euro-africaine sur la Migration et le Développement qui a eu lieu à Rabat les 10 et 11 Juillet 2006.

L'aspect novateur de cette Conférence réside dans le fait qu'elle associe, pour la première fois, des pays de destination, d'origine et de transit des migrants.

C'est aussi pour la première fois que l'approche de la problématique migratoire prend en considération et dans une même démarche, les politiques de développement, l'organisation des migrations légales et la lutte contre les migrations irrégulières.

Les efforts ainsi déployés par le Maroc pour la prise en charge des questions migratoires s'inscrivent, devrais-je préciser, en harmonie avec les objectifs du Forum Mondial sur la Migration et le Développement et en cohérence avec la politique migratoire nationale.

Mon pays est disposé à partager son expérience, dans la gestion des questions migratoires, avec ses partenaires dans le cadre du Forum.

**Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs**

Depuis sa création sous l'impulsion de l'ONU, le Forum a incontestablement fait progresser, dans la sérénité, le débat et le dialogue sur les questions migratoires, qui suscitent dans la plupart des sociétés d'accueil polémiques et controverses.

En conciliant le traitement des enjeux de la migration et les défis du développement à travers une approche globale et concertée, associant les Etats et les représentants de la société civile, le Forum aborde des thèmes cruciaux pour l'avenir de nos pays. Ces thèmes, faut-il le rappeler, sont en outre, interconnectés avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En d'autres termes, l'objet, la finalité et l'approche du Forum ne peuvent que susciter l'adhésion des différents pays concernés par les questions migratoires.

Aussi, et pleinement conscient et convaincu de la pertinence du Forum et de l'utilité de son rôle, le Maroc œuvre-t-il aux côtés des autres pays animés de la même volonté, pour son renforcement et sa pérennisation.

Et c'est justement à ce titre que le Maroc réitère sa disponibilité d'accueillir sa 6^{ème} édition en 2012.

Je vous remercie de votre attention.